



Actualités statistiques

Chômage : baisse statistique très significative

Fin novembre 2006, la Mayenne compte environ 13 300 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (toutes catégories confondues). Leur nombre a diminué de près de 300 sur un mois, et de près de 1 300 sur un an.

Pour la seule catégorie 1, sur laquelle portent habituellement les observations et l'analyse, la Mayenne compte 170 demandeurs d'emploi en moins sur un mois, et 754 en moins sur un an. Les

hommes ont proportionnellement plus quitté cette catégorie 1 que les femmes. En valeurs relatives, la diminution la plus sensible concerne les jeunes de moins de 25 ans.

Dans les autres catégories, on remarquera plus particulièrement la progression dans la catégorie 5 qui regroupe les personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi (+ 56,4 % en un an).

**Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)
Données observées - cat. 1 à 8 - Mayenne**

	Novembre 2005	Octobre 2006	Novembre 2006	Variation annuelle	
				absolue	relative
DEFM cat. 1 ⁽¹⁾	7 057	6 473	6 303	- 754	- 10,7 %
Hommes	3 508	3 103	3 010	- 498	- 14,2 %
Femmes	3 549	3 370	3 293	- 256	- 7,2 %
< 25 ans	1 808	1 627	1 550	- 258	- 14,3 %
25 à 49 ans	4 428	4 041	3 952	- 476	- 10,7 %
50 ans ou plus	821	805	801	- 20	- 2,4 %
CLD ⁽²⁾	1 567	1 489	1 431	- 136	- 8,7 %
DEFM 2 et 3 ⁽³⁾	3 193	2 749	2 710	- 483	- 15,1 %
DEFM 4 ⁽⁴⁾	1 089	1 085	1 207	+ 118	+ 10,8 %
DEFM 5 ⁽⁵⁾	521	767	815	+ 294	+ 56,4 %
DEFM 6, 7 et 8 ⁽⁶⁾	2 719	2 503	2 256	- 463	- 17,0 %
Total DEFM 1 à 8	14 579	13 577	13 291	- 1 288	- 8,8 %

Source : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays-de-la-Loire (DRTEFP), *Marché du travail et politiques de l'emploi*, bulletin n° 11/2006 de novembre 2006 et bulletins antérieurs.

⁽¹⁾ - Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein.

⁽²⁾ - Chômeurs de longue durée (plus d'un an).

⁽³⁾ - Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps partiel (cat. 2), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 3).

⁽⁴⁾ - Personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi (cat. 4).

⁽⁵⁾ - Personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi (cat. 5).

⁽⁶⁾ - Demandeurs d'emploi non disponibles (ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois), à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée et à temps plein (cat. 6), à temps partiel (cat. 7), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 8).



« Ensemble, arrêtons le tabac » Tabac.gouv.fr

La lutte contre le tabagisme est une priorité de santé publique : un fumeur régulier sur deux meurt du tabac et 5 000 personnes sont victimes du tabagisme passif chaque année en France. Afin de protéger les fumeurs comme les non fumeurs, le Gouvernement a décidé d'interdire de fumer dans les lieux publics, dès février 2007 pour les entreprises, les administrations, les établissements scolaires, les établissements de santé, et en janvier 2008 pour les cafés, les hôtels, les restaurants, les discothèques. Le Ministère de la santé et des solidarités a ouvert un site www.tabac.gouv.fr pour favoriser l'information autour des questions relatives à l'interdiction de fumer dans les lieux publics à compter du 1^{er} février 2007.

Le site est très ludique et très accessible.

Des rubriques permettent de mieux comprendre la mesure, le décret, les applications et le calendrier, ainsi que des outils de communication : signalétique, affichettes, dépliants.

Un système de « questions / réponses » permet de répondre à toutes les questions que chacun peut se poser quant à la mise en place du décret et des interdictions.

Une rubrique « Aide et prévention », comme son nom l'indique, aide toute personne souhaitant arrêter de fumer en l'informant sur les dispositifs mis en place.

Une autre rubrique liste les situations européennes quant à l'interdiction de fumer.

Le site permet également d'accéder à un quiz regroupant dix questions (et dix réponses) pouvant évaluer l'état des connaissances des internautes sur l'interdiction de fumer.

Enfin, pour aider son entourage-fumeur à prendre la « bonne décision », il est également possible d'envoyer une e-carte incitant à l'arrêt du tabac.



La pensée hebdomadaire

« En France, la propriété des grands médias est concentrée entre les mains de quelques groupes industriels et financiers, dont deux fabricants d'armes : Lagardère (via Hachette) et Dassault (via la Socpresse). Ce constat préoccupant doit conduire les citoyens à se mobiliser et à soutenir, en riposte, la presse indépendante ».

Ignacio Ramonet, « Menaces sur l'information », *Le Monde diplomatique* de janvier 2007.